

SANITAIRES PUBLICS

Notre commune dispose de trois sanitaires ouverts au public :

- Au cimetière,
- A l'école,
- A la Plage.

Pour que ces lieux soient utilisables ils nécessitent un entretien régulier, mais aussi un respect de la part du public. Il se trouve que certains s'amuse régulièrement à dégrader les lieux ce qui explique parfois leur fermeture au détriment des utilisateurs potentiels. Sachez que nous faisons au mieux pour éviter ce désagrément.

LES MERCREDIS

La semaine de 4 jours ayant été adoptée pour l'école, la municipalité s'est penchée sur les activités du mercredi. Elle proposera donc plusieurs possibilités aux familles :

- A la journée, de 8h à 18h, avec repas de midi : tarif 11 €
- Le matin, de 8h à 12h30 : tarif 6 €
- Le matin avec repas, de 8h à 14h : tarif 9 €
- L'après-midi de 14h à 18h : tarif 6 €
- L'après-midi avec repas, de 12h30 à 18h : tarif 9 €

Les modalités d'inscription seront précisées avant les vacances scolaires d'été.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts. Le brûlage peut en effet être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de la propagation d'incendies.

NUISANCES SONORES

Le Maire rappelle que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- Les jours ouvrables que de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis que de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés que de 10h00 à 12h00.

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

PÉTANQUE ET VIDE-GRENIERS

Le dimanche 10 juin, l'AMICALE organise comme l'an passé, une journée Vide-Greniers et Pétanque à la Houquette. On peut se féliciter de cette animation qui ouvre la saison et espérer que le beau temps sera de la partie. Merci aux bénévoles.

Manifestations à venir

01 juinPoker	La Chênevière
03 juinVide greniers et Pétanque	Terrain de la Houquette
10 juinFootball, Tournoi des Familles	Stade
24 juinFête de la Chasse, Ball Trap	
13 juilletBal Populaire	Salle Polyvalente
21 juilletLoto du Camping	Salle Polyvalente
23 juilletBelote des Aînés	Salle Polyvalente

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 25

Juin 2018

✓ Le Mot du Maire	Page 1
✓ Limitation de vitesse, Fonds d'investissement rural	Page 2
✓ Nos commerces	Page 3
✓ Informations diverses, Dates à retenir	Page 4

Le mot du maire

La Civilité, condition d'un bien être...

Dans une commune comme la nôtre où le respect des règles et de la loi ne peut s'appuyer sur des forces de police ou de gendarmerie, rien n'est possible sans la civilité de la part de tous.

Nous avons l'intention de passer le centre bourg en zone 30 comme réclamé par beaucoup, le Conseil Municipal se prononcera le 22 juin, mais cette mesure ne sera efficace que si tous la respectent (sans peur du gendarme).

D'autres points sont évoqués dans ce bulletin : respect des sanitaires publics, respect des jours et horaires des tondeuses et autres machines de jardinage (nuisances sonores), de l'interdiction du brûlage des végétaux. Ils demandent de la civilité à tous, celle-ci permettant à chacun de bien vivre dans notre village.

Avec la fin du printemps et l'arrivée de l'été, viennent les organisations festives de nos associations, je leur souhaite un plein succès et espère que vous serez nombreux à participer.

Pierre PHILIPPART



BRETTEVILLE, il y a quelque temps...

LIMITATION DE VITESSE DANS LA COMMUNE

Au cours des différentes réunions de quartiers, la question de la vitesse des véhicules a souvent été soulevée et une limitation à 30 km/h évoquée. Nous avons déjà des voies sous ce régime, comme la rue du Vieux Château, Saint Germain, une partie du Chemin des Brûlés, par exemple. Deux secteurs vont devoir impérativement être sous cette réglementation : route des Chênes à l'entrée sud où un système de ralentissement a été expérimenté avec succès, et toujours sur cette même voie la partie concernée par la Maison Médicale, la Bibliothèque et l'École.



Les riverains de la route du Grand Chemin ont exprimé, au cours des réunions, leurs craintes de la vitesse, certains de La Rue également...

En fait, on se rend compte que tout le bourg pourrait être en zone 30, à l'exception de la route Touristique où existe déjà une vitesse modulée. La commission voirie et le Conseil Municipal auront à se prononcer en juin. Ce dispositif généralisé éviterait des erreurs de la part des conducteurs et sécuriserait les piétons et les cyclistes.

Si des habitants de BRETTEVILLE ont des remarques ou des objections à ce projet, ils peuvent en faire part à la Mairie avant le 13 juin. Celles-ci seront examinées lors des réunions communales.

FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL

Pour venir en aide aux petites communes en dehors du cadre des contrats de territoire (dont BRETTEVILLE a bénéficié pour la salle de la Chênevière), le département a créé récemment un fonds d'investissement rural. Notre commune a donc signé le 15 mai dernier une convention avec le Président et le Vice-Président du Département qui permettra de subventionner la future Bibliothèque à hauteur de 100 000 €. Cette aide représente environ 25% du budget du projet (y compris l'achat du terrain et le mobilier).



LES COMMERCES DE BRETTEVILLE

Notre village dispose de deux commerces, une épicerie/bar et un bar/restaurant. Les murs appartiennent à la commune, les fonds de commerce aux exploitants. Ceux-ci ne sont donc ni gérants, ni employés municipaux. Leurs ressources ne proviennent que de leurs recettes et de leurs clients !

Nous devons tous participer au maintien de ces deux établissements utiles à la vie locale.

L'Abordage est donc devenu **La Belle Mer** qui ouvrira ses portes à la mi-juin. Monsieur et Madame ETIENNE ont redonné un coup de jeune à leur établissement, embauché un cuisinier compétent et seront donc prêts à vous accueillir. Ils ont conservé le Point Poste qui peut éviter des déplacements à TOURLAVILLE.

Nous leur souhaitons la bienvenue et la réussite.



PREVENTION DE LA MALADIE DE LYME

Dans le cadre du Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et des maladies transmissibles par les tiques, le ministère de la Santé et Santé publique France mènent une campagne d'information sur la prévention de ces maladies et des piqûres de tiques. La Mairie mettra prochainement des dépliants à disposition des habitants :

- Un dépliant « **Maladie de Lyme** » qui informe sur les risques des piqûres de tique et incite à adopter les gestes de prévention adéquats.
- Un dépliant sur la prévention de la maladie de Lyme « **Les conseils de Prudence** » destiné aux enfants.



REPAS DES FÊTES DES MÈRES ET DES PÈRES

Le club des Aînés organise le mardi 19 juin au Restaurant de La PERNELLE, un REPAS avec ANIMATION. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du CLUB le mardi après-midi salle de La Chênevière, ou à la MAIRIE aux heures d'ouverture. Le prix est de 54 €. Date limite le 10 juin.